

CE extraordinaire du lundi 14 novembre 2011 sur l'évolution de la filière GME/DOE

Après une présentation sommaire faite aux élus du CE le 27 septembre dernier, suivi d'une réunion le 17 octobre avec les signataires de la convention d'entreprise relative à l'évolution de la filière technique et systèmes d'information, ce dossier a donc été présenté lors d'un CE extraordinaire ce lundi 14 novembre.

On ne peut pas dire que tout cela soit très clair désormais, tant sur le fond que sur la forme.

Si le volume important de travaux actuels et à venir, ainsi que les délais impérieux pour certains chantiers semblent justifier une nécessité d'étoffer l'équipe DOE, il n'en demeure pas moins que le transfert « organisé » de TMO vers de nouveaux postes de TSS [rattachés à Vedène] conduira inévitablement à une diminution drastique des effectifs GME en région. Le recrutement plutôt orienté vers des techniciens relativement proches de l'âge de la retraite a de quoi susciter un profond malaise, s'agissant de faire coïncider la fin des travaux avec leur départ prochain de l'entreprise.

Si la direction a bien privilégié cette forme d'anticipation, elle n'a aucune intention d'agir de même en matière de recrutements, tant pour les postes de TMO libérés aujourd'hui que pour les postes de TSS devenus vacants demain. Pourtant la convention précise dans son préambule qu'il s'agit de « **donner à l'ensemble des salariés de la lisibilité en termes d'organisation et de missions** » mais également que « **la société s'engage à anticiper des recrutements afin d'équilibrer les départs prévisibles** ».

Ce petit tour de passe-passe est tout simplement inacceptable en l'état et les effets induits par une telle manœuvre pourraient très directement entacher la convention d'entreprise signée le 3 mai 2010, notamment quant à l'organisation de l'astreinte.

Trop d'incertitudes

D'autres points de ce projet restent sans réponses :

- L'organisation de l'astreinte, les gammes de maintenance, le programme de formation, l'impact pour les exploitants, les contrats de service, l'organisation GME Ouest-Atlantique, le dimensionnement des équipes TMO, les tours de service, les congés, les permanences en période de forts trafics...

A ce stade, les élus du CE se sont refusés à donner un avis considérant que cette présentation était incomplète, que le projet comporte des répercussions bien plus importantes que ce qui est exposé par la direction et qu'ils souhaitent avoir recours à une expertise, financée par l'entreprise. La direction après une suspension de séance a indiqué ne pas donner suite à cette demande et a proposé l'organisation d'une nouvelle réunion du CE pour répondre plus en détails à toutes nos interrogations complémentaires.

Les élus et représentants syndicaux se sont donnés quelques jours pour décider de la suite à donner.

Et le CCE dans tout ça ?

Puisque cette évolution relève d'une orientation de la direction générale et qu'elle a vocation à être mise en œuvre dans les différents établissements [dixit le directeur opérations/équipements] il semble évident que le CCE aurait déjà du être informé, à minima. Ainsi, la CFDT a d'ores et déjà demandé que l'évolution DISI/DOE/GME soit présentée à la prochaine réunion du CCE le 14 décembre.